

Séance du Conseil Municipal du 22 février 2018

L'an **deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 février 2018

Présents : Mmes **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **SAMSON** Stéphanie, MM **FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé, **SITEAU** Anthony, **DECHAINED** Bruno.

Absents excusés :

Absent:

Ont donné pouvoir : **VARIN** Chantal à **FOUCHÉ** Étienne, **LARMUTH** Angéla à **SAMSON** Stéphanie.

Secrétaire de séance : **BLAINEAU** Angélique.

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité

PRIX DE VENTE DES SÉQUOIAS DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un acheteur potentiel s'est fait connaître pour acquérir les séquoias du cimetière.

Compte tenu de la difficulté à vendre les troncs de séquoias, Monsieur le Maire propose de les laisser au prix de 30 € TTC le mètre³.

Considérant la quantité de bois de 17,336 m³ le prix de vente de la totalité du bois s'élèvera à 520,08 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour vendre le bois au prix de 30 € le mètre³.

ACHAT D'UNE CHAMBRE FROIDE POUR LE LOCAL DE CHASSE

Afin de poursuivre l'installation du nouveau local de chasse à la salle Norbert, Monsieur le maire propose d'acquérir une chambre froide pour le local.

Un devis de la société SARL FROID- CLIM 79 de Chenay est proposé aux membres du conseil :

Fourniture et pose d'une chambre froide d'occasion pour un montant de 2 200 € TTC.

La chambre froide restera propriété de la commune et sera mise à la disposition des chasseurs.

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'accepter l'offre de la SARL FROID- CLIM 79 pour un montant de 2 200 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les actes y afférents.

PARTICIPATION VOYAGE, ENFANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'instaurer le principe d'un financement partiel des séjours organisés par les établissements scolaires auxquels les enfants domiciliés sur la commune participent. Montant maximum de la participation 30 €.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents et à effectuer les dépenses prévues. La liste des enfants concernés sera jointe aux mandats.

ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire a informé, lors de la réunion de conseil du 18 janvier, que les tracteurs de la commune sont vieillissants. Il rappelle, qu'un agriculteur de la commune va prendre sa retraite et vend un tracteur qui correspond aux besoins de la commune. Le conseil municipal, après débat, accepte l'offre de M. TOURENCHEAU pour l'achat de son tracteur de marque LANDINI modèle 8880 pour la somme de 17 000 euros TTC.

AMÉNAGEMENT D'UN POINT D'EAU ET DE TOILETTES DANS LA MAIRIE

Mme TROUBLÉ étant présente 4 jours par semaine, prend ses repas à la mairie 3 jours par semaine. Elle souhaite l'installation d'un point d'eau potable fraîche et chaude ainsi que de toilettes à l'intérieur de la mairie. Ce point d'eau servira également pour faire le ménage de la mairie. Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de Mme TROUBLÉ et souhaite que M. le Maire demande des devis pour la réalisation des travaux.

PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DE COUDRÉ

Une réflexion est engagée par l'ensemble des conseillers pour modifier le prix de vente du mètre² au lotissement de Coudré. Les acquéreurs doivent s'engager à habiter le nouveau logement

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

pendant 5 ans à titre de résidence principale. Le prix pourrait ainsi être de 1 euro le mètre², Ce qui donnerait des parcelles au prix d'environ 700 euros à 960 euros. Décision à prendre lors d'un prochain conseil.

VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT COUTANT

Mme Le Maire de Saint Coutant, Odile THELLIER, par courrier du 14 février, sollicite la commune de Clussais La Pommeraie, pour l'acquisition d'une parcelle sur Saint Coutant de 510 m² cadastrée ZE0029. Elle propose d'acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique, tous les frais seront en charge de la commune de Saint Coutant.

Après débat le conseil municipal décide d'accepter l'offre de la commune de Saint Coutant et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle, pour un euro symbolique et tous autres actes afférents à ce dossier.

RÉNOVATION MUR DU CIMETIÈRE

Suite à la réunion de la commission bâtiments, il a été évoqué que le mur du cimetière côté champ était dégradé sur le dessus et qu'il est nécessaire de le protéger par une couverture tuiles ou autres. Un seul devis a été reçu de la société MARTIN CONSTRUCTION :

Nettoyage dessus de mur, rénovation en arrondi à la chaux de sable pour 7200 € HT.

Le conseil municipal après avoir débattu, accepte l'offre de la société MARTIN CONSTRUCTION pour la rénovation du mur et autorise M. le Maire à signer le devis pour un montant de 8640 euros TTC.

RÉNOVATION SALLE DE L'ANCIENNE POSTE

Plusieurs entreprises ont été sollicitées:

MARTIN CONSTRUCTION propose un devis de 26 280, 08 TTC. Pour la rénovation des sols ; décaissement, empierrage, film, dalle béton, tranchée, chape, carrelage, pose de plinthes.

VINCENT CHARRUYER propose un devis de 9 364,80 € TTC. Pour la réalisation d'ouvertures dans le bâtiment ; Création de passage, création d'une fenêtre, préparation et jointement des murs. Après débat, le conseil municipal souhaite que les devis soient affinés.

ACHAT D'UNE PARCELLE YC0035

M. ROBICHON Hervé étant indirectement concerné ne prend pas part au débat ni au vote.

Suite aux travaux pour l'installation des éoliennes, il reste une parcelle que M. ROBICHON Thierry ne peut plus exploité vu la surface 139 m². M. le Maire a été sollicité par l'agriculteur et propose d'acheter cette parcelle qui borde des chemins communaux.

Après débat, Le conseil municipal accepte de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée YC0035 d'une surface de 139 m² pour le prix d'un euro le mètre plus les frais afférents à cette acquisition.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents concernant cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 Par courrier, reçu le 16 février, Mme LEGRAND Laetitia demande l'autorisation de faire des transformations dans le logement qu'elle occupe. Après débat le conseil n'accepte que la transformation de la salle de bain. La commune paiera les matériaux et laisse le soin à Mme LEGRAND d'effectuer les travaux.

2 Par courrier, reçu le 20 février M. et Mme BREGEAS, 6 chemin de la Chaume Boitet, demande à la commune de goudronner le chemin devant leur propriété. Après débat accepte de goudronner la partie passant devant la propriété de M. et Mme BREGEAS.

Des devis seront demandés et les travaux seront faits rapidement.

3/ DEVIS FOURNITURE DE VOIRIE : de la SARL BARRÉ pour le pata prix à la tonne 740 € HT. Un devis va être demandé à la société COLAS pour l'enrobé à froid.

4/ Une séance de théâtre va être organisée par la SEP de Vanzay le dimanche 25 février au profit de l'association « O comme 3 pommes ». Le conseil décide de mettre la salle des fêtes gracieusement à leur disposition.

5/ Un devis sera demandé pour l'achat d'un moteur pour le « City Cup 2000 ».

Prochain réunion de conseil le 22 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Maire,
Étienne FOUCHÉ